



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

FLASH INFO N° 21 du 20 décembre 2010

Contrôle Technique : frappe à froid et rappel du calendrier, SP98

Chers Amis,

Louis Lamiré, chargé des questions de réglementation, nous informe sur la frappe à froid.

Tout véhicule doit être muni d'une plaque "constructeur" portant de manière apparente sa Marque, le type, et le numéro d'identification dit précédemment N° dans la série du type. (Article R.317-9 du Code de la Route).

Sur les véhicules récents, le numéro d'identification est reproduit en frappe à froid sur un élément essentiel et indémontable du véhicule. En revanche sur les véhicules anciens, cette frappe à froid n'existe pas.

Très tôt, la FFVE a soulevé ce point auprès des autorités, Secrétariat d'État aux Transports, UTAC, OTC.

Par Arrêté du 16 juillet 2010 - J.O. du 5 septembre 2010, applicable au 01.01.2011, Article 14, il est prévu une liste spécifique " H. VÉHICULES DE COLLECTION" des points de contrôle.

H.1.3. Frappe à froid sur le châssis : elle n'est pas soumise à contre-visite si absente, illisible ou de contrôle impossible.

Que les collectionneurs de véhicules "de collection" ne s'inquiètent pas, ils n'auront donc pas à frapper sur leur véhicule!

~~~~~

Pour les véhicules en carte grise de collection, nous vous rappelons le calendrier des dates de 1<sup>er</sup> passage au contrôle technique en fonction de leur âge.

| Véhicules mis en circulation pour la 1 <sup>ère</sup> fois   | Année limite de présentation au contrôle |
|--------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| Après le 1 <sup>er</sup> janvier 1940                        | 2011                                     |
| Entre le 1 <sup>er</sup> janvier 1920 et le 31 décembre 1939 | 2012                                     |
| Si date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation indéterminée | 2012                                     |
| Avant le 31 décembre 1919                                    | 2013                                     |

La date de présentation est au plus tard la date anniversaire de la 1<sup>ère</sup> mise en circulation.

Pour les véhicules en carte grise de collection présentés au contrôle technique avant le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la date limite de validité du visa de la visite ou de la contre-visite favorable est de 5 ans à compter de la date de la visite technique.

~~~~~



Union des Clubs, Musées
et Professionnels
des Véhicules Anciens
affiliée à la F.I.V.A.



Association reconnue
d'Utilité Publique
par décret
du 9 février 2009



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES VÉHICULES D'ÉPOQUE

Dernier sujet d'actualité : l'information relayée par une certaine presse sur la disparition prochaine du SP98. Etant en relation avec l'administration et les groupes pétroliers, rien ne permet de confirmer aujourd'hui une telle information. Mais nous ne manquerons pas de communiquer dès que nous aurons connaissance d'une position officielle.

~~~~~

Enfin, le traitement des dossiers de demandes d'attestations est passé de deux à un mois de délai, et sera de nouveau sous quinze jours pour Rétromobile, date à laquelle la nouvelle équipe achèvera sa période de rodage et sera complètement opérationnelle.

En cette période de l'année, nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une bonne route au volant ou au guidon de vos engins.

Très cordialement,  
Laurent Hériou  
Directeur Général FFVE  
[www.ffve.org](http://www.ffve.org)